

Pour les élèves qui fréquentent actuellement une école à l'extérieur du Centre de services scolaire des Découvreurs

Voici les informations en lien avec le processus d'inscription. Au besoin, consultez cet [outil](#) afin de savoir si vous habitez ou non sur le territoire du Centre de services scolaire des Découvreurs et de l'École secondaire Polyvalente de L'Ancienne-Lorette.

- Rencontre d'information virtuelle : **20 février 2024 à 19h00**

[Cliquez ici pour voir le Power Point de la réunion](#)

- Soirée d'inscription : **27 février 2024** (voir plus bas pour les documents à apporter)

Lieu : Polyvalente de L'Ancienne-Lorette : 1801, rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3C6

Heure de la rencontre :

- Nom de famille débutant par les lettres A à H : 18h30,
- Nom de famille débutant par les lettres I à Q : 19h00,
- Nom de famille débutant par les lettres R à Z : 19h30.

Si vous ne pouvez pas vous présenter, veuillez prendre rendez-vous avec l'agente de bureau responsable des inscriptions à l'adresse courriel suivante : inscriptions.pal@cssdd.gouv.qc.ca

Notez que **vous devez inscrire votre enfant dans votre centre de services scolaire même si vous désirez qu'il fréquente notre établissement**. Vous pourrez annuler cette inscription une fois que votre enfant sera accepté officiellement. Pour le PEI, football et hockey les confirmations seront envoyées à partir du premier vendredi de juillet et pour les autres concentrations, au plus tard le 3^e vendredi du mois d'août.

Le parent qui se présente à l'inscription doit être celui qui habite à l'adresse qui sera utilisée pour l'inscription. Donc, si un des deux parents habite sur le

territoire de la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette, c'est celui-ci qui doit se présenter, sinon c'est le parent qui vit le plus proche de notre école.

•**Formulaires à remplir et à apporter lors de la rencontre d'inscription:**

1. [Formulaire de demande d'admission et inscription](#)
2. [Fiche santé](#)
3. [Formulaire de consentement à la transmission d'informations](#)
4. [Formulaire de choix d'école](#)

•**Documents à fournir lors de la rencontre d'inscription :**

Originaux (nous ferons une copie sur place)

1. Certificat de naissance original (grand format),
Si immigrant : Traduction en français
Si réfugié : CSQ indiquant le statut
2. Documents d'immigration, s'il y a lieu,
Voici la liste des documents acceptés :
 - Carte de citoyenneté canadienne au nom de l'élève,
 - Certificat de citoyenneté canadienne au nom de l'élève,
 - Carte ou confirmation de résident permanent au nom de l'élève,
 - Certificat de sélection du Québec (CSQ),
 - Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) (+ document du parent),
 - Visa au nom de l'élève (+ document du parent),
 - Permis d'études au nom de l'élève (+ document du parent),
 - Fiche de visiteur au nom de l'élève (+ document du parent).

Copies que nous conserverons

3. Bulletins
 - Pour les élèves de 6e année : Bulletins scolaires de 4e, 5e et 6e année,
 - Pour les élèves des autres niveaux : Bulletins scolaires des deux dernières années,
4. Si immigrant : Traduction en français.

5. Plan d'intervention, dossier d'aide particulière et/ou rapports diagnostics s'il y a lieu,

6. Preuve de résidence :

Voici la liste des documents acceptés :

a) **Un seul document est à remettre** : si c'est le permis de conduire ou tout autre document provenant d'un ministère ou organisme gouvernemental attestant l'adresse de l'élève.

b) **Deux documents seront exigés s'il s'agit de ceux-ci** :

- Bail,
- Relevé d'emploi,
- Acte d'achat (sans condition de vente de l'ancienne propriété),
- Facture ou état de compte d'une compagnie (téléphone, cellulaire, électricité, internet, etc.),
- Preuve d'assurance (habitation ou privée).

7. Situation particulière :

- **Enfants dont les parents biologiques n'ont plus la garde et qu'un tuteur légal est le parent de l'enfant** :

Nous aurons besoin d'un jugement de cours ou d'un document légal qui le spécifie et vous devrez nous indiquer le nom des parents biologiques, leur date de naissance et leur lieu de naissance si possible.

- **Une interdiction de contact est existante pour l'un des parents** :

Nous aurons besoin d'un jugement de cours ou d'un document légal qui l'atteste.

- **Pour une raison exceptionnelle, le parent délègue son autorité parentale à un gardien de façon habituelle** :

Si vous êtes dans cette situation, veuillez communiquer avec nous pour évaluation et transmission des documents requis.